



MIEUX VIVRE



TERRES DE LOIRE
HABITAT
Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher

N°133 | HIVER 2022

Le journal des locataires de
Terres de Loire Habitat



QUOI DE NEUF ?

DÉMOLITION À ROMORANTIN

page n°4

QUOI DE NEUF ? p. 2

Inaugurations
Goûter zéro déchet
Décorations de Noël
Démolition à Romorantin-Lanthenay

ÇA M'INTÉRESSE p. 4

Crise énergétique

VIE PRATIQUE p. 6

Agglopolys : nouvelle gestion des déchets

RENCONTRE p. 7

Représentation des locataires

AGENDA DES SORTIES p. 8



IMMEUBLES RÉNOVÉS À MONTRICHARD

126 logements ont été récemment réhabilités à Montrichard, rue de la Vieille Chaussée et rue des Lièvreries.

Les travaux, qui ont duré 16 mois, concernaient d'une part un **volet thermique** et d'autre part un **volet embellissement**. Le coût total de l'opération s'établit à 4 millions d'euros.



DÉMOLITION À ROMORANTIN-LANTHENAY

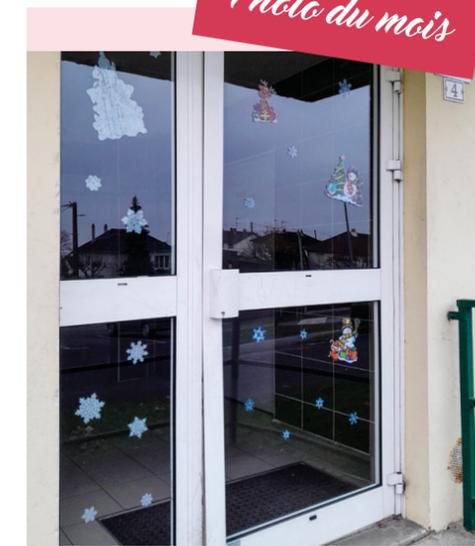
L'impressionnant chantier de démolition du 10-12-14 rue Léonard de Vinci a débuté en octobre. Une page se tourne pour le quartier des Favignolles ! Cette démolition qui dure environ quatre mois, se décompose en quatre étapes :

- **L'installation du chantier**, qui correspond à la mise en place des grilles, de la base de vie, etc.
- **Le désamiantage et le curage**, où tous les appartements sont vidés de leurs matériaux (carrelage, portes, plomberie...) qui sont ensuite triés et recyclés, quand cela est possible.
- **La démolition** avec une grosse pince au bout d'un bras articulé qui « grignote » le bâtiment. La partie la plus spectaculaire ! Cette phase a commencé le 8 décembre.
- **Le remblaiement du terrain** pour finir, en attendant les travaux de réhabilitation du bâtiment restant, en 2023.

Tout au long de ce chantier, **Terres de Loire Habitat accompagne les riverains** : réunion publique, lettre d'information, article dans la presse... Par ailleurs, **des animations autour de la démolition sont prévues à destination des jeunes**, en partenariat avec le service jeunesse de la Ville et les écoles du secteur.

L'espace libéré permettra de dégager la vue sur **un bel espace paysager** programmé par la Ville de Romorantin-Lanthenay. Moins de béton, plus de verdure !

Photo du mois



DÉCORATIONS DE NOËL

Certaines gardiennes et gardiens ont profité des fêtes de fin d'année pour décorer leurs halls, comme ici à Saint-Aignan. Merci au personnel et aux locataires qui participent à cet esprit de fête !

INAUGURATION DE LA MAISON DE SANTÉ À SAINT-CLAUDE-DE-DIRAY



Ouverte en avril et inaugurée en novembre, la Maison de Santé de Saint-Claude-de-Diray accueille une médecin généraliste, une sage-femme, une orthophoniste, deux kinésithérapeutes et un cabinet d'infirmiers.

Ce projet, porté par Terres de Loire Habitat, a permis à l'équipe municipale de proposer aux professionnels, pour la plupart déjà installés sur la commune, **des locaux neufs, accessibles et bien isolés**. Le coût total de l'opération s'établit à 568 099 €, avec l'aide de la commune qui a vendu le terrain à l'euro symbolique.

GOÛTER ZÉRO DÉCHET

À l'occasion de la semaine européenne du développement durable, Terres de Loire Habitat a organisé un « **goûter zéro déchet** », en pied d'immeuble rue Langevin à Blois. **Cette animation visait à sensibiliser petits et grands aux déchets que l'on produit**, et comment les limiter. Les crêpes faites maison ont eu du succès !



CRISE ÉNERGÉTIQUE : QUELLES ACTIONS POUR LIMITER L'IMPACT ?

À l'heure où les prix de l'énergie flambent, le monde du logement social se mobilise pour accompagner au mieux les locataires face à cette crise énergétique. Tour d'horizon des actions mises en place.

La hausse de l'énergie impacte les charges (électricité, chauffage...) de tous les locataires. Terres de Loire Habitat est attentif à cette situation exceptionnelle, qui nécessite des efforts pour adapter nos comportements, réduire nos dépenses énergétiques et contenir au mieux l'impact de la crise.

Des aides financières au niveau national

Face à la hausse des prix d'énergie, le Gouvernement attribue directement des aides pour aider les ménages à payer leurs factures, notamment via **un chèque énergie « exceptionnel »**. Ainsi, 12 millions de français vont recevoir, à partir de fin décembre, un chèque énergie exceptionnel de 100 ou 200 € en fonction de leurs ressources, de manière automatique. Ces chèques peuvent être utilisés auprès des fournisseurs d'énergie (EDF, Engie...). Pour cela, il faut disposer d'un contrat en direct avec ces derniers (compteur électrique et/ou gaz individuel).

L'État a mis en place une aide financière exceptionnelle, appelée **« bouclier tarifaire »**, afin de limiter la hausse des charges de chauffage. Elle bénéficie aux locataires disposant d'un chauffage collectif au gaz ou qui sont raccordés au chauffage urbain. Pour les locataires concernés, l'aide exceptionnelle de l'État sera directement déduite des charges locatives **lors de la régularisation** courant 2023.

Par ailleurs, il existe des **fonds de solidarité « énergie »** départementaux, pour les familles ayant des impayés liés aux factures d'énergie. Un locataire peut en bénéficier sous certaines conditions après avoir sollicité une assistante sociale.

Enfin, Terres de Loire Habitat réfléchit à développer **un soutien financier spécifique, pour les logements les plus énergivores** (classé en étiquette G). Cela concernerait 200 logements environ, avec une aide financière allant de 15 à 35 € par mois



Réhabilitation thermique, rue Louise de Savoie à Romorantin-Lanthenay

(de janvier à mai), selon la typologie du logement. Ce projet sera présenté aux représentants des locataires avant d'être déployé progressivement début 2023.

Une augmentation des provisions pour charges pour limiter l'impact

Pour lisser la hausse des charges au moment de la régularisation (courant 2023), **Terres de Loire Habitat va augmenter les provisions faites chaque mois** sur la quittance de loyer. Cet ajustement anticipé permet de s'approcher au mieux du coût réel.

Des économies de charges dans les parties communes

De son côté, Terres de Loire Habitat recense tous ses équipements dans les parties communes, **pour réduire la consommation d'énergie lorsque cela est possible**. Par exemple, en changeant le type d'ampoules dans les cages d'escalier, en programmant les minuteurs sur un temps plus court...

Des investissements thermiques

Depuis 2017, **Terres de Loire Habitat investit chaque année près de 4 millions d'euros pour améliorer son parc de logement sur le plan thermique**. Cela passe par des remplacements de chaudières, des fenêtres et des vélux, la mise en place de VMC, l'isolation des combles ou encore la rénovation des chaufferies ou sous-stations pour le chauffage collectif.

L'organisme déploie aussi un vaste programme de réhabilitation thermique sur plusieurs communes du département. Ainsi, entre 2018 et 2022, Terres de Loire Habitat a consacré environ **13,5 millions d'euros** à la réhabilitation d'immeubles, pour 714 logements au total. Ces travaux ont concerné Blois, Romorantin-Lanthenay, Montrichard et Vendôme. Pour continuer dans cette dynamique, de nouvelles opérations seront lancées en 2023 pour un montant de **9,7 millions d'euros** qui concerneront 418 logements. Ces opérations sont prévues sur les communes de Blois, Romorantin-Lanthenay, Contres, Saint-Aignan...

Ces travaux ont permis jusqu'ici d'économiser tous les ans l'équivalent de la consommation en chauffage et eau chaude de 525 habitants, soit la population d'un village comme Souvigny-en-Sologne !

ÉCO-GESTES

Vous êtes déjà nombreux à pratiquer ces éco-gestes permettant de réduire la consommation d'énergie, bravo ! Quelques exemples réflexes à adopter, autant que possible :



Je baisse

- la température de mon logement : 19°C la journée et 16°C la nuit
- la température de mon lave-linge : laver son linge à 30°C = 2 fois moins d'énergie qu'un lavage à 60°C
- le temps de cuisson de mes aliments, en posant un couvercle sur la casserole



J'éteins

- mon chauffage lorsque je m'absente longtemps
- mes appareils électriques quand je ne les utilise pas, je coupe les veilles et je débranche les chargeurs de portable



Je décale

- mes machines (linge, lave-vaisselle) à l'après-midi ou la nuit, pour éviter les heures de pointe

Face à cette situation exceptionnelle, merci pour votre implication !

AGGLOPOLYS : LES CONSIGNES DE TRI SE SIMPLIFIENT !

À partir du 1^{er} janvier 2023, dans les communes d'Agglopolys, tous les emballages et les papiers se trient ! Qu'ils soient en plastique, en carton ou en métal, tous les emballages doivent être jetés en vrac, vidés et non emboîtés dans le bac ou le conteneur jaune, avec les papiers.



☛ Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires (huile, boisson, sauce), flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers...

Nouveauté 2023 : pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters (jambon, fromage râpé), tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...



☛ Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons de sirop, barquettes aluminium...



☛ Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires (jus de fruits, lait, soupe, emballage), yaourts, boîtes d'œufs...

Nouveauté 2023 : capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...



☛ Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers...

NB : Les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés dans le conteneur à verre.

Grâce à votre tri, vous donnez une nouvelle vie à ces déchets ! Les matières de ces emballages seront réutilisées dans la fabrication de nouveaux produits (cartons, papiers, nouvelles bouteilles en verre, objets en plastique recyclé, ...).

Agissons plus malin, trions plus et jetons moins !



Il est possible que vous habitiez dans un bâtiment où votre gardien a la charge de la sortie des poubelles. Il ne sera en aucun cas en charge du tri, qui reste de votre responsabilité.

LES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

Les chiffres clés



4

ans de mandat



4

représentants élus



4

réunions du Conseil
d'administration par an

Les représentants des locataires viennent d'être élus, pour les 4 prochaines années. Leur rôle est essentiel : travaux à mener, entretien des parties communes, évolution des loyers, maîtrise des charges... sont les nombreux sujets sur lesquels ils s'expriment au sein des instances de Terres de Loire Habitat.



Dépouillement des votes le jeudi 15 décembre



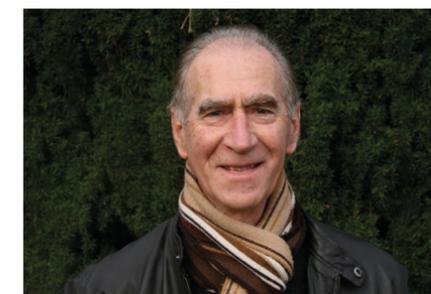
André THIMOTHE et Nadia ROMIANT

UFC Que Choisir

Nous sommes heureux d'avoir été réélus, merci aux locataires pour leur confiance. Nous les représentons au Conseil d'administration de Terres de Loire Habitat et nous sommes à leur disposition en cas de questions ou de litiges. On se plie en 4 pour dépanner les locataires ! Nous avons des permanences à Blois, Vendôme et Romorantin, contactez-nous.

Coordonnées :

Prise de rdv : 02 54 42 35 66
contact@loiretcher.ufcquechoisir.fr



Jacky GRIVEL

AFOC

Mon rôle est de favoriser le contact entre Terres de Loire Habitat et ses locataires. C'est la 3^{ème} fois que je suis élu, j'ai donc déjà 8 ans d'expérience au Conseil d'administration de Terres de Loire Habitat. J'essaie de faciliter la vie des locataires, pour les petits problèmes comme les grands, pour améliorer le « bien vivre ». Le relationnel est vraiment important, si chacun y met du sien !

Coordonnées :

Maison des syndicats 35-37 avenue de l'Europe 41000 Blois.
M. Grivel : Tél. 02 54 43 46 63
jacky-grivel@bbox.fr



Jean-Paul SAULET

CLCV

Mon rôle est d'aider les habitants pour qu'ils se sentent bien là où ils habitent. La CLCV intervient sur différentes thématiques, notamment la qualité du logement ou la tranquillité. On s'adapte aux questions des locataires et de leurs problématiques. Sur Romorantin par exemple, on a des réclamations en cours et j'espère que cela va avancer.

Coordonnées :

loir-et-cher@clcv.org
02 54 42 49 59 ou 06 20 43 27 49



BLOIS

EXPOSITION – « PORTRAITS DE NOTRE QUARTIER »

Jusqu'au 10 février

Découvrez vingt portraits d'habitantes et d'habitants ayant façonné le quartier Nord ces dernières décennies.

📍 6-20 janvier 2023 : ALCV (quartier Sud)
27 jan.-10 fév. 2023 : La Fabrique (quartier Est)

Renseignements : 02 54 44 50 50

EXPOSITION – ÉDITH : « LA MAISON JAUNE »

A partir du 17 janvier au 25 mars

Au gré de ses bandes dessinées et de ses ouvrages illustrés, Édith varie les techniques et les plaisirs, alterne humour tendre et acide, rend hommage au romantisme noir et à la littérature jeunesse.

📍 Maison de la BD

Renseignements : 02 54 45 50 00



ROMORANTIN

EXPOSITION – « SOLOGNE AU BOIS DORMANT »

Jusqu'au 10 mars 2023

Christine Desfeuille et Patrice Gandin présentent une vision poétique de la Sologne avec leurs clichés pris dans le cadre d'une balade réalisée l'hiver dernier.

📍 Musée de Sologne

Renseignements : 02 54 95 33 66

SALON - Les années Vintage

11 et 12 mars

Ce salon s'adresse à tous les nostalgiques des années 50 à 70 : voitures rutilantes, vieux solex, buffets en formica® et du bon rock'n'roll, on se plonge avec délectation dans les années vintage !

📍 Salle Sudexpo (11 mars : de 10 à 20h,
12 mars : de 10h à 19h)

Renseignements : 02 54 87 19 83



VENDÔME

CINÉ PETIT DÉJ PAT ET MAT DÉMÉNAGENT

28 janvier

Pat et Mat ont posé leurs cartons dans une toute nouvelle maison, avec des idées à la pelle pour améliorer leur quotidien ! Projection pour enfants, précédée d'un petit déjeuner.

📍 Ciclic Animation – 10h

Sur réservation par mail :

resa-ciclicanimation@ciclic.fr



CIRQUE - MACHINE DE CIRQUE

24 mars

Un échafaudage de deux étages sert de terrain de jeu et de haute voltige à cinq jongleurs-acrobates dotés d'ingéniosité. Un show comique doté de prouesses acrobatiques époustouflantes !

📍 Le Minotaure - 20h30

Renseignements : 02 54 89 44 00



TERRES DE LOIRE
HABITAT
Office Public de l'Habitat de Loir-et-Cher